

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**27 Juin 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

7<sup>ème</sup> séance 2014.

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL  
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-  
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET  
Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN  
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme  
DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier,  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Prix du repas au restaurant  
scolaire.

**Absents excusés ayant donné pourvoir :**

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme DUPONT Virginie	à	Mme PANO-WENTZEL Marylène

**N°96/2014**

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la hausse pratiquée par le  
Conseil Général des Vosges concernant le prix du repas au restaurant scolaire du Collège,  
fréquenté par nos écoles primaires (+ 29 %).

Il fait état du coût de revient d'un repas pour la Commune, coût qui  
dépasse les 10 € en 2013.

Il demande donc au Conseil Municipal que le prix du repas à facturer  
aux familles passe de 4,25 € à 5,10 € à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Cette hausse étant importante, Madame BENOIT fait remarquer que  
les familles les plus touchées seront celles qui travaillent et qui ont de faibles revenus.

Le Maire dit que cette augmentation fera l'objet des explications  
nécessaires dans le « De bonne source » de septembre prochain.

Le Conseil Municipal,  
Après cette discussion,  
Décide unanimement de fixer dorénavant le prix du ticket de repas  
au restaurant scolaire à 5,10 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,